

Nous avons été fortunés de trouver un tel homme comme Orateur au cours de la dernière législature. Il est rassurant, en ce début de session, de pouvoir nommer à ce poste un homme ayant manifesté ces qualités et qui possède maintenant l'expérience d'une législature qui fut mouvementée et parfois fiévreuse.

[Français]

La carrière distinguée de l'honorable Lucien Lamoureux l'a particulièrement bien préparé à remplir le rôle d'Orateur. Il est né à Ottawa, où il a fait ses études. Il a passé la plus grande partie de sa vie à quelques milles de la colline du Parlement. Après avoir été admis au Barreau de l'Ontario, il devint chef du cabinet du ministre des Transports. Depuis 1954, il pratique le droit à Cornwall, où il a participé activement aux affaires publiques, en particulier dans le domaine de l'éducation. Élu pour la première fois comme député de Stormont en 1962, il a été réélu en 1963, 1965 et 1968. Il fut nommé Orateur suppléant de la Chambre et président des comités pléniers de la 26^e législature. Il fut Orateur de la Chambre des communes au cours de la 27^e législature.

A la fin du dernier Parlement, un grand nombre de députés de tous les partis rendaient hommage à la façon dont il s'était acquitté de ses fonctions en estimant qu'on ne devrait pas lui contester son siège lors des élections. Je sais que l'honorable député croit fermement que l'indépendance est nécessaire au bon fonctionnement de la présidence, et j'ai accueilli avec plaisir la collaboration du chef de l'opposition et des chefs des autres partis qui n'ont pas contesté son élection à titre de député indépendant.

Proposer un ancien Orateur et un député indépendant à la présidence de la Chambre constitue deux précédents qu'il me fait plaisir de créer. Ces précédents témoignent du nouveau rôle que l'Orateur sera appelé à jouer.

[Traduction]

La quantité de projets de loi et d'autres travaux parlementaires augmente sensiblement de session en session, mais le temps prévu pour en disposer à la Chambre demeure virtuellement le même. Pour que le Parlement puisse jouer le rôle qui lui incombe, nous devons veiller à employer sagement et équitablement le temps mis à notre disposition. Un Orateur actif, fort de la confiance et de l'appui des députés, peut con-

[Le très hon. M. Trudeau.]

tribuer grandement à améliorer le rendement de la Chambre. Nous le savons d'après notre expérience et celle d'autres Parlements du Commonwealth.

Au cours de la dernière législature, nous avons convenu d'abolir les appels des décisions de l'Orateur. Tous ceux qui siégeaient alors à la Chambre m'accorderont que cette décision avait amélioré nos délibérations, sans porter atteinte aux droits des députés.

Le comité spécial de la procédure, qui a rendu visite au Parlement du Royaume-Uni l'hiver dernier, déclarait ceci dans son rapport:

Nous avons été impressionnés à maintes reprises au cours de notre séjour à Westminster par le rôle-clé qui est attribué au Président en tant que directeur impartial des travaux du Parlement.

Lorsqu'on ne peut trouver aucune règle ni arriver à aucun accord qui serve de guide, la sagesse et la diligence du Président prévalent. L'expérience a démontré qu'on a besoin d'un fonctionnaire de grande classe. A Westminster on lui a donné de lourdes tâches et, en contrepartie, il jouit de l'indépendance et de la considération. L'indépendance du Président et les pouvoirs qui lui sont conférés sont sans nul doute les conditions préalables de l'efficacité de la procédure parlementaire au Royaume-Uni.

Je suis convaincu que ces observations valent tout autant pour la Chambre des communes du Canada. Voilà pourquoi la politique visant à renforcer l'indépendance du Président et à accroître ses responsabilités a été proposée et appuyée par bon nombre de représentants de tous les côtés de la Chambre. Aussi, ai-je la certitude d'avoir l'appui des députés en exhortant le président, avec tout le respect qui lui est dû, à réprimer, sans hésiter, l'usage abusif du Règlement, et les conséquences, de quel côté de la Chambre que cela se produise.

[Français]

Je suis sûr que tous les députés voudront se joindre à moi pour exprimer notre sentiment que, de tous les membres de cette Chambre, l'honorable Lucien Lamoureux est le plus apte, par son tempérament, ses connaissances et son expérience, à assumer les lourdes responsabilités du poste pour lequel j'ai l'honneur de proposer sa candidature.

[Traduction]

J'ai donc le grand plaisir de proposer, appuyé par le chef de l'opposition, que M. Lucien Lamoureux, représentant la circonscription électorale de Stormont-Dundas, occupe le fauteuil de la Chambre à titre d'Orateur. (Applaudissements)